



Licenciement pour inaptitude

Par **Mégane 4**, le **13/11/2022** à **09:42**

Bonjour a tous les bénévoles.

J ai travaillé pendant 16 ans pour la même entreprise.

Cette société a été liquidée et reprise par une autre.

J ai gardé mon ancienneté et le meme salaire.

La je vais être déclaré inapte par la medecine du travail.

Mon employeur ne peut pas me proposer un autre poste.

Donc obligation de me licencier.

Concernant les indemnités de licenciement je voudrais savoir sur quelle durée d'anciennete mon employeur va se baser car actuellement j ai travaillé 24 ans au total.

Merci de m éclaircir.

Par **morobar**, le **14/11/2022** à **08:41**

Bonjour,

[quote]

J ai gardé mon ancienneté

[/quote]

C'est la réponse à votre question.